



Commission économique pour l'Europe**Comité exécutif****Vingt-neuvième session**

Genève, 9 et 10 novembre 2023

Point 6 c) iii) de l'ordre du jour provisoire

Recommandations, normes et produits de promotion de l'application :**Produits de promotion de l'application :****Produits de promotion de l'application de la stratégie commune
des commissions régionales de l'ONU en matière
de facilitation du commerce****Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation
du commerce numérique et durable 2023 : principaux
résultats concernant la région de la CEE****Document soumis par le secrétariat***Résumé*

Le présent rapport résume les principaux résultats de la cinquième enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable en ce qui concerne la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et les compare avec ceux de 2021. Les résultats de 2023 sont basés sur les réponses de 48 États membres. Si le taux moyen d'application des mesures de facilitation du commerce est de 68,7 % à l'échelle mondiale, il est passé de 76 % en 2021 à 80 % en 2023 pour la région de la CEE. Les mesures qui sont également prévues dans l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont le taux d'application le plus élevé.

Le présent document (ECE/TRADE/C/CEFACT/2023/21) est soumis à la vingt-neuvième session de la Plénière du CEFACT-ONU pour information.



I. Introduction

1. Les effets persistants de la pandémie de COVID-19, les troubles géopolitiques et l'inflation élevée continuent de créer des difficultés pour le commerce international. Face à ces perturbations mondiales, les pays continuent de progresser dans l'établissement d'un environnement commercial harmonieux et efficace grâce au commerce numérique.
2. D'après les résultats de la cinquième enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable, qui a porté sur 161 États Membres de l'ONU, des progrès ont été accomplis en matière de facilitation du commerce, le taux global d'application des mesures de facilitation du commerce en général et du commerce numérique ayant augmenté de plus de 6 % entre 2021 et 2023 et s'établissant actuellement à 68,7 %. Le taux le plus élevé a été enregistré dans les pays développés (85,3 %), suivis des pays d'Asie du Sud-Est et d'Asie de l'Est (76,6 %). Les États insulaires du Pacifique affichent le taux le plus faible (42,3 %). Le taux d'application dans les pays de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) atteint 80 %, ce qui représente une augmentation de 4 % à laquelle contribuent à la fois les pays développés et les pays en transition.
3. L'enquête a été réalisée conjointement par les cinq commissions régionales de l'ONU, à savoir la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la CEE, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). La collecte des données a débuté en janvier 2023 et les résultats ont été publiés conjointement par les cinq commissions régionales et la CNUCED le 5 juillet 2023.
4. L'enquête vise à faciliter l'application de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que les nouvelles initiatives régionales et mondiales sur le commerce sans papier et le commerce électronique. Ses résultats et une analyse détaillée des données sont disponibles à l'adresse <https://www.untsurvey.org>.

II. Principaux résultats concernant la région de la CEE

5. L'enquête mondiale réalisée cette année porte sur 60 mesures, dont deux nouvelles séries de mesures sur la facilitation des échanges au service du commerce électronique et la facilitation du commerce d'espèces sauvages, qui visent à faciliter le commerce électronique transfrontières et l'utilisation de permis et de certificats CITES électroniques. Les États membres de la CEE ne cessent de progresser et appliquent davantage de mesures de facilitation du commerce qu'en 2021, en particulier des mesures liées à la transparence, aux formalités, aux dispositifs institutionnels et au commerce sans papier.
6. Dans la région de la CEE, le taux moyen d'application des mesures de facilitation du commerce est passé de 76 % en 2021 à 80 % en 2023. Les mesures qui sont également prévues dans l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC enregistrent le taux le plus élevé. L'enquête mondiale de 2023 porte sur 48 pays de la région de la CEE, dont quatre qui ont répondu au questionnaire pour la première fois : l'Islande, la Lettonie, la Slovénie et le Turkménistan.
7. Les progrès les plus importants ont été enregistrés en Europe du Sud-Est, où le taux d'application est de 71 %, ce qui représente une augmentation impressionnante de 8 % par rapport à 2021. Les pays du Caucase et la Türkiye ont aussi très nettement progressé, le taux d'application dans ces pays atteignant 84 %, soit une augmentation de 6 %. Dans la sous-région de l'Asie centrale, composée de cinq pays en développement sans littoral, le taux d'application a augmenté de 4 % pour atteindre 67 %, et en Europe orientale il s'est maintenu aux alentours de 65 %.
8. Le taux d'application varie selon les catégories de mesures qui sont prises en compte dans l'enquête. Les mesures visant à accroître la transparence affichent le taux d'application le plus élevé, avec près de 96 %. Celles relatives aux formalités, aux dispositifs institutionnels

et à la coopération ainsi qu'au commerce sans papier sont aussi appliquées à plus de 80 %. En revanche, les mesures de facilitation du commerce durable sont insuffisantes, de même que l'appui aux groupes vulnérables tels que les agriculteurs, les petites et moyennes entreprises (PME) et les commerçantes. Les mesures relatives au commerce des espèces sauvages, au financement du commerce et à la participation des femmes et des PME au commerce sont les moins appliquées, toutes affichant un taux d'application inférieur à 50 %.

9. Vu la rapidité de la transformation numérique, les mesures de facilitation du commerce sans papier et du commerce transfrontière sans papier méritent une attention particulière. Dans chacune de ces catégories, le taux d'application a augmenté de 6 % par rapport à l'enquête précédente. Le taux d'application des mesures relatives au commerce sans papier s'établit au niveau impressionnant de 82 %. En revanche, celui des mesures de facilitation du commerce transfrontière sans papier reste relativement faible, avec seulement 55 %, ce qui laisse une grande marge d'action pour la coopération internationale et le renforcement des capacités. Le taux d'application de ces mesures varie grandement d'un pays à l'autre au sein de la région. L'importance du numérique est clairement mise en avant dans les travaux des mécanismes intergouvernementaux de la CEE. À la soixante-dixième session de la Commission, les États membres ont appelé de leurs vœux des transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE, afin de relever les défis climatiques et écologiques pressants et d'utiliser les technologies numériques pour ouvrir de nouvelles possibilités pour le développement économique, l'application de politiques et la gestion des services publics.

III. Recommandations

10. L'analyse des réponses à l'enquête permet de recenser un certain nombre de mesures prioritaires qui devraient renforcer les efforts de facilitation du commerce dans la région :

- Les pouvoirs publics peuvent renforcer l'application des mesures de facilitation du commerce relatives à la transparence (taux d'application actuel : 96 %), aux formalités (86 %) et aux dispositifs institutionnels et à la coopération (83 %) et progresser vers la pleine application de ces mesures. À cette fin, ils peuvent :
 - Demander aux organismes présents aux frontières de calculer et de publier les délais moyens de mainlevée ;
 - Encourager les organismes présents aux frontières à séparer la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions ;
 - Créer un comité national de la facilitation des échanges ou un organe similaire ;
 - Encourager les organismes publics à déléguer les contrôles aux frontières aux autorités douanières ;
- Faisant fond sur la dynamique positive d'application des mesures de facilitation du commerce numérique et sur les progrès réalisés dans ce domaine, les pouvoirs publics devraient poursuivre l'application des mesures relatives au commerce sans papier et au commerce transfrontière sans papier, notamment :
 - Redoubler d'efforts pour mettre en place des systèmes de guichet unique électronique et demander un appui accru en faveur du renforcement des capacités des pays qui en ont besoin ;
 - Appeler à la coopération internationale pour mieux faciliter les échanges électroniques transfrontières de documents et de certificats ;
- Les crises ont rendu plus difficile l'environnement commercial et touché en particulier les groupes vulnérables, comme les femmes et les PME. Les pouvoirs publics devraient soutenir davantage ces groupes pour les aider à se rétablir et étendre les mesures de facilitation du commerce durable. Dans ce contexte, ils devraient :
 - Mieux adapter et appliquer les politiques pour accroître la participation des femmes et des PME au commerce et leur représentation parmi les membres des comités nationaux de la facilitation des échanges ;

- Encourager la participation des PME aux chaînes d’approvisionnement mondiales et améliorer l’accès des PME aux systèmes de guichet unique électronique et aux mécanismes reposant sur des opérateurs agréés ;
- Les pouvoirs publics peuvent aussi redoubler d’efforts pour appliquer d’autres mesures de facilitation du commerce, notamment :
 - Améliorer l’état de préparation en adoptant des mesures de facilitation du commerce qui permettent de renforcer la résilience aux futures crises et de s’en prémunir, par exemple en tenant un recueil de bonnes pratiques en matière d’intervention d’urgence avec des spécifications détaillées et des procédures recommandées ;
 - Faire en sorte que les systèmes de guichet unique donnent accès à des modalités de financement et encourager l’utilisation de la chaîne d’approvisionnement basée sur la technologie de la chaîne de blocs pour faciliter le financement du commerce ;
 - Envisager d’appliquer des mesures de facilitation du commerce pour faciliter le commerce électronique transfrontières, comme un régime de minimis ;
 - Encourager l’utilisation de permis CITES électroniques pour faciliter le commerce des espèces sauvages.

11. Les recommandations, normes et directives sur la facilitation du commerce et les normes pour le commerce électronique élaborées par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) fournissent des orientations destinées à renforcer la facilitation du commerce numérique et durable et sont mises gratuitement à la disposition de tous les pays (voir l’annexe pour une liste des instruments pertinents du CEFACT-ONU).

12. La Division du commerce et de la coopération économique de la CEE s’emploie à aider les États membres à appliquer des mesures de facilitation du commerce numérique et durable afin de réaliser le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et d’appuyer les décisions prises aux soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de la CEE. Elle s’efforce notamment de :

- Renforcer la collaboration que le secrétariat entretient avec les États membres pour diffuser les résultats de l’enquête mondiale sur la facilitation du commerce numérique et durable de 2023 et préparer et mener les prochaines enquêtes ;
- Renforcer les synergies entre le CEFACT-ONU et le Comité directeur des capacités et des normes commerciales de la CEE en ce qui concerne la facilitation du commerce ;
- Continuer de collaborer avec les donateurs et les acteurs du développement afin de mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires pour mieux répondre aux demandes d’assistance technique et de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce émanant des États membres.

Annexe

Instruments du CEFACT-ONU destinés à appuyer l'application de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC¹

<i>Sous-groupe</i>	<i>Mesure visée dans le questionnaire relatif à l'enquête</i>	<i>Article de l'AFE concerné</i>	<i>Recommandation, norme ou directive du CEFACT-ONU</i>
Mesures de facilitation du commerce en général	Publication sur Internet de la réglementation en vigueur en matière d'import-export	1.2	Recommandation n° 38 : Portails d'information commerciale
	Consultation des parties prenantes sur les nouveaux projets de règlement (avant l'établissement des règlements définitifs)	2.2	Recommandation n° 40 : Approches en matière de consultation Recommandation n° 41 : Partenariats public-privé en matière de facilitation du commerce
	Transparence (5 mesures) Publication/notification des nouveaux règlements relatifs au commerce avant leur mise en application (par exemple, 30 jours avant)	2.1	Recommandation n° 38 : Portails d'information commerciale
	Décision anticipée sur la classification tarifaire et origine des marchandises importées	3	
	Mécanisme d'appel indépendant (permettant aux acteurs du commerce de faire appel des décisions des douanes et d'autres organismes de contrôle commercial pertinents)	4	
	Formalités (8 mesures) Gestion des risques (pour décider si un envoi fera ou non l'objet d'une inspection physique)	7.4	Recommandation n° 18 – Mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international Livre blanc sur le suivi et la traçabilité intégrés pour le transport multimodal
	Traitement avant l'arrivée	7.1	Recommandation n° 15 : Simplification des marques d'expédition
	Contrôles après dédouanement	7.5	

¹ Voir le rapport régional de la CEE sur la facilitation du commerce numérique et durable de 2021, disponible (en anglais) à l'adresse <https://unece.org/info/publications/pub/361161?ref=unftsurvey.org>, p. 53 à 61. Le tableau sera mis à jour et intégré au rapport régional de 2023, qui pourra être consulté à l'adresse <https://www.unftsurvey.org/report>.

<i>Sous-groupe</i>		<i>Mesure visée dans le questionnaire relatif à l'enquête</i>	<i>Article de l'AFE concerné</i>	<i>Recommandation, norme ou directive du CEFACT-ONU</i>
Mesures de facilitation du commerce en général	Formalités (8 mesures)	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	7.3	
		Calcul et publication des délais moyens de mainlevée	7.6	Recommandation n° 42 : Création d'un mécanisme de surveillance de la facilitation du commerce et des transports
		Mesures de facilitation du commerce en faveur des opérateurs agréés	7.7	Recommandation n° 37 : Portail de présentation unique
		Envois accélérés	7.8	Recommandation n° 18 : Mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international
		Acceptation des copies des documents justificatifs requis pour les formalités d'importation, d'exportation ou de transit	10.2.1	Recommandation n° 13 : Facilitation des problèmes juridiques reconnus causés par les procédures de dédouanement à l'importation
Mesures de facilitation du commerce en général	Dispositifs institutionnels et coopération (5 mesures)	Création d'un comité national de la facilitation des échanges ou d'un organe similaire	23	Recommandation n° 4 : Organismes nationaux de facilitation du commerce Recommandation n° 40 : Approches en matière de consultation Recommandation n° 41 : Partenariats public-privé en matière de facilitation du commerce Recommandation n° 48 : Participation du secteur privé aux travaux des organismes nationaux de facilitation du commerce
		Cadre législatif national et/ou dispositifs institutionnels propres à garantir la coopération entre les organismes présents aux frontières	8	Recommandation n° 36 : Interopérabilité des guichets uniques
		Délégation, par les organismes publics, des contrôles aux frontières aux autorités douanières		Note technique sur la terminologie du guichet unique
		Harmonisation des horaires de travail aux postes frontière entre les pays voisins	8.2 a)	Note technique sur la terminologie du guichet unique
		Harmonisation des procédures et des formalités aux postes frontière entre les pays voisins	8.2 b)	Note technique sur la terminologie du guichet unique

<i>Sous-groupe</i>	<i>Mesure visée dans le questionnaire relatif à l'enquête</i>	<i>Article de l'AFE concerné</i>	<i>Recommandation, norme ou directive du CEFACT-ONU</i>
	Accord(s) de facilitation du transit avec le(s) pays voisin(s)		eCMR (lettre de voiture électronique) Guide explicatif sur les mouvements transfrontières de déchets
	Limitation des inspections physiques des marchandises en transit et utilisation de l'évaluation des risques par les autorités douanières	10.5	Livre blanc sur le suivi et la traçabilité intégrés pour le transport multimodal
	Appui au traitement avant l'arrivée dans le but de faciliter le transit	11.9	Recommandation n° 18 : Mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international
	Coopération entre les organismes des pays concernés par le transit	11.16	Recommandation n° 36 : Interopérabilité des guichets uniques
Mesures de facilitation du commerce en général	Système douanier automatisé (par exemple, SYDONIA)		
	Connexion Internet à la disposition des douanes et des autres organismes de contrôle du commerce aux postes frontière		Recommandation n° 41 : Partenariats public-privé en matière de facilitation du commerce
	Système de guichet unique électronique	10.4	Recommandation n° 33 : Recommandation en vue de la mise en place d'un guichet unique Recommandation n° 35 : Création du cadre juridique d'un guichet unique pour le commerce international Recommandation n° 36 : Interopérabilité des guichets uniques
	Transmission électronique des déclarations en douane		Recommandation n° 33 : Recommandation en vue de la mise en place d'un guichet unique Recommandation n° 18 : Mesures destinées à faciliter les procédures du commerce international
	Demande et délivrance par voie électronique des permis d'importation et d'exportation		Recommandation n° 33 : Recommandation en vue de la mise en place d'un guichet unique
	Transmission électronique des manifestes de fret maritime		Recommandation n° 12 : Mesures destinées à faciliter les procédures relatives aux documents de transport maritime
Commerce sans papier (10 mesures)			

Sous-groupe	Mesure visée dans le questionnaire relatif à l'enquête	Article de l'AFE concerné	Recommandation, norme ou directive du CEFACT-ONU
			Recommandation n° 37 : Portail de présentation unique Recommandation n° 33 : Recommandation en vue de la mise en place d'un guichet unique Normes relatives au commerce électronique : lettre de transport multimodal Normes relatives au commerce électronique : connaissance maritime
	Transmission électronique des manifestes de fret aérien		Normes relatives au commerce électronique : lettre de transport aérien (disponible prochainement)
	Demande et délivrance par voie électronique des certificats d'origine préférentielle		
	Paiement électronique des droits de douane et des redevances	7.2	
	Transmission électronique des demandes de remboursement des droits de douane		
Commerce transfrontière sans papier (6 mesures)	Existence de lois et de règlements régissant les transactions électroniques (par exemple, loi sur le commerce électronique ou les transactions électroniques)		
	Émission par une autorité de certification reconnue de certificats numériques permettant aux acteurs du commerce d'effectuer des transactions électroniques		
	Échange électronique des déclarations en douane		
	Échange électronique des certificats d'origine		
	Échange électronique des certificats de conformité aux normes sanitaires et phytosanitaires		
	Encasement sans papier des paiements par lettre de crédit documentaire		

<i>Sous-groupe</i>	<i>Mesure visée dans le questionnaire relatif à l'enquête</i>	<i>Article de l'AFE concerné</i>	<i>Recommandation, norme ou directive du CEFACT-ONU</i>	
Mesures de facilitation du commerce durable			Recommandation n° 38 : Portails d'information commerciale	
		Mesures d'information relatives au commerce en faveur des PME	Livre blanc sur les services intégrés destinés aux micro-, petites et moyennes entreprises participant au commerce international	
		Intégration des PME dans le régime des opérateurs économiques agréés (élaboration, par les pouvoirs publics, de mesures ciblées qui permettent aux PME de bénéficier plus facilement du régime des opérateurs économiques agréés)	Livre blanc sur les services intégrés destinés aux micro-, petites et moyennes entreprises participant au commerce international	
	Facilitation du commerce pour les PME (5 mesures)	Accès des PME aux guichets uniques (mise en place, par les pouvoirs publics, de mesures visant à faciliter l'accès des PME aux guichets uniques ; par exemple, fourniture aux PME de services de consultation technique et de formation sur l'inscription et l'utilisation du guichet)	Recommandation n° 33 : Recommandation en vue de la mise en place d'un guichet unique Recommandation n° 35 : Création du cadre juridique d'un guichet unique pour le commerce international Recommandation n° 36 : Interopérabilité des guichets uniques	Livre blanc sur les services intégrés destinés aux micro-, petites et moyennes entreprises participant au commerce international
		Représentation des PME dans les comités nationaux de la facilitation des échanges (mise en place, par les pouvoirs publics, de mesures visant à garantir que les PME sont bien représentées dans les comités nationaux de la facilitation des échanges et y jouent un rôle clef)	Recommandation n° 4 : Organismes nationaux de facilitation du commerce Recommandation n° 40 : Approches en matière de consultation Recommandation n° 48 : Participation du secteur privé aux travaux des organismes nationaux de facilitation du commerce	
	Autres mesures spéciales en faveur des PME		Livre blanc sur la facilitation de la participation des femmes au commerce	
Facilitation du commerce agricole (4 mesures)	Installations d'essai et de laboratoire disponibles pour répondre aux exigences sanitaires et phytosanitaires des principaux partenaires commerciaux			

<i>Sous-groupe</i>	<i>Mesure visée dans le questionnaire relatif à l'enquête</i>	<i>Article de l'AFE concerné</i>	<i>Recommandation, norme ou directive du CEFACT-ONU</i>
	Existence d'organismes nationaux de normalisation et d'accréditation chargés du respect des exigences sanitaires et phytosanitaires		
	Demande et délivrance électroniques des certificats de conformité aux normes sanitaires et phytosanitaires		Certificats électroniques de conformité aux normes sanitaires et phytosanitaires (e-CERT)
	Traitement spécial des denrées périssables aux postes-frontière	7.9	Livre blanc sur le suivi et la traçabilité intégrés pour le transport multimodal
Facilitation de la participation des femmes au commerce (3 mesures)	Politiques et stratégies de facilitation du commerce visant à améliorer la participation des femmes au commerce		Livre blanc sur la facilitation de la participation des femmes au commerce
	Mesures de facilitation du commerce en faveur des femmes qui participent au commerce		Livre blanc sur la facilitation de la participation des femmes au commerce
	Présence de femmes parmi les membres du Comité national de la facilitation des échanges ou des organes similaires		Livre blanc sur la facilitation de la participation des femmes au commerce
Facilitation du financement du commerce (3 mesures)	Facilitation de l'accès des commerçants au financement grâce au guichet unique		Livre blanc sur les services intégrés destinés aux micro-, petites et moyennes entreprises participant au commerce international Livre vert sur le financement du commerce comme outil de la facilitation du commerce
	Participation des autorités à des projets relatifs à la chaîne d'approvisionnement basés sur la technologie de la chaîne de blocs comprenant le financement du commerce		Livre blanc sur la technologie de la chaîne de blocs dans le cadre de la facilitation du commerce
	Disponibilité de divers services de financement du commerce		Livre blanc sur les services intégrés destinés aux micro-, petites et moyennes entreprises participant au commerce international
Facilitation du commerce en temps de crise (5 mesures)	Mise en place d'un organisme chargé de gérer la facilitation du commerce pendant les crises et les situations d'urgence		Recommandation n° 44 : Mesures de facilitation de l'importation de produits et matériels de secours en cas de catastrophe Recommandation n° 47 : Mesures relatives au commerce à prendre face à une crise pandémique

Autres mesures de facilitation du commerce

<i>Sous-groupe</i>	<i>Mesure visée dans le questionnaire relatif à l'enquête</i>	<i>Article de l'AFE concerné</i>	<i>Recommandation, norme ou directive du CEFACT-ONU</i>
	Publication en ligne de mesures de facilitation du commerce à prendre en cas d'urgence		Recommandation n° 44 : Mesures de facilitation de l'importation de produits et matériels de secours en cas de catastrophe Recommandation n° 47 : Mesures relatives au commerce à prendre face à une crise pandémique Recommandation n° 38 : Portails d'information commerciale
	Coordination entre les pays des mesures de facilitation du commerce à prendre en cas d'urgence		Recommandation n° 44 : Mesures de facilitation de l'importation de produits et matériels de secours en cas de catastrophe Recommandation n° 47 : Mesures relatives au commerce à prendre face à une crise pandémique
	Mesures supplémentaires visant à faciliter le commerce en situation d'urgence		Recommandation n° 44 : Mesures de facilitation de l'importation de produits et matériels de secours en cas de catastrophe Recommandation n° 47 : Mesures relatives au commerce à prendre face à une crise pandémique
	Élaboration de mesures de facilitation du commerce en prévision de crises futures		Recommandation n° 44 : Mesures de facilitation de l'importation de produits et matériels de secours en cas de catastrophe Recommandation n° 47 : Mesures relatives au commerce à prendre face à une crise pandémique
Facilitation du commerce électronique	Mesures de facilitation du commerce électronique transfrontières		
Facilitation du commerce des espèces sauvages	Échange électronique des permis et certificats CITES		